

SEANCE DU 09 JUILLET 2018

Le neuf juillet deux mille dix-huit à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 02 juillet 2018, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel, Sophie Fagot, Anne-Marie Girard, Denis Pouliquen, Olivier Pellicant, François Riou, Stéphane Quillevere, Alexandre Campagne, Nathalie Pichot.

Absentes excusées : Rachel Réault qui donne pouvoir à Chantal Harel, Romuald Lecoq qui donne pouvoir à Louis Fagot, Anyvonne Lostanlen, Michel Le Gall

Secrétaire de séance : Alexandre Campagne

Le compte-rendu de la réunion du 07 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/Travaux

a/12 rue des Bruyères D2018-07-001

Des travaux sont à prévoir pour l'accueil de la halte- garderie 1000 pattes suite à la visite de la PMI. Le lieu de couchage devra pouvoir accueillir 10 enfants. Une subvention de la CAF est attendue. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que plusieurs devis ont été demandés et étudiés. Il précise également qu'une partie des travaux serait faite la semaine prochaine.

- Devis entreprise KERBAUL (1.606,12 € HT) pour le déplacement de la cuisine dans l'ancien foyer des jeunes
- Devis entreprise KAP (10.825,50€ HT)
 - o Revêtement de sol à changer dans l'ancien foyer
 - o Revêtement de sol actuel à l'accueil et dans le bureau à changer
 - o Ravalement extérieur à refaire
- Travaux en régie : 1.325€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 12 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à signer les devis pour les travaux au 12 rue des Bruyères.

b/ 16 rue des Cerisiers

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le centre d'animation locale a déménagé au 16 rue des Cerisiers, du fait du nouvel aménagement rue des Bruyères. Un changement du système de chauffage est à prévoir. Des devis ont été demandés mais ils doivent être complétés et approfondis par la commission travaux.

2/ Personnel communal D2018-07-002

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil du départ en retraite de Nicole Boulc'h le 30 juin dernier. Il indique qu'une déclaration de vacance d'emploi avec publicité doit être faite auprès du Centre de Gestion sur le site emploi territorial. La publicité devra être faite pendant 1 mois. Le dépôt des candidatures sera clos au 09 août 2018. Le poste sera à pouvoir pour le 1^{er} septembre 2018. Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission pour le recrutement du nouvel agent, qui se tiendra le 10 août à 9h30. Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire, à 12 voix pour, à effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion et désigne Monsieur le Maire et ses adjoints comme membres de la commission de recrutement.

- Services techniques : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du renouvellement de contrat de Jean-Michel APPIN jusqu'au 31 juillet, du fait de l'arrêt de travail d'un agent.

3/ Motion de soutien pour le comité de bassin Loire Bretagne D2018-07-003

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le comité de bassin Loire Bretagne et l'agence de l'eau élaborent actuellement le programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2019-2024. La loi de finances pour 2018 a introduit des changements conséquents, notamment au niveau des recettes des agences, qui vont diminuer de 25%, soit une perte d'environ 100 millions d'euros dès 2019. Cette baisse impliquera une diminution des aides aux collectivités.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adhèrent, à 12 voix pour, à la motion de soutien adoptée par le comité de bassin Loire Bretagne le 26 avril 2018.

4/ Fonds de concours 2018 D2018-07-004

Monsieur le Maire informe le conseil que, par délibération du 22 mai 2018, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a validé la répartition des fonds de concours pour l'année 2018. Monsieur le Maire rappelle que le fonds de concours a pour but d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement dans le cadre d'une réalisation ou d'un fonctionnement d'un équipement (hors acquisition immobilière). Monsieur le Maire précise que le montant maximum attribué correspond à 30% du coût de l'investissement. Il indique que le montant attribué à la commune de Guimiliau est de 9.781,40€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à 12 voix pour :

- la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2018 et son dispositif d'application
- le montant maximum attribué à la commune, soit 9.781,40 €
- sollicite le fonds de concours pour des travaux de voirie et de bâtiments pour l'année 2018
- autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de ce fonds de concours.

5/ Contrat de location salle polyvalente et barnum D2018-07-005

Monsieur le Maire propose de modifier le contrat de location de la salle polyvalente et du barnum, suite à des annulations de location de dernière minute qui pénalisent d'autres habitants. Il propose de fixer un montant de 50 € d'acompte, qui sera encaissé en cas d'annulation non justifiée. La location ne sera validée qu'au moment du dépôt des chèques d'acompte, de location et de caution.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent, à 12 voix pour, la décision :

- de fixer un acompte de 50€ pour la location de la salle polyvalente ou du barnum, qui sera encaissé en cas d'annulation non justifiée.
- Que le contrat de location de la salle polyvalente et du barnum ne sera effectif qu'au moment du dépôt des chèques d'acompte, de location et de caution.

6/ Questions diverses

- **DETR** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a bénéficié d'une subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux d'aménagement de la route de Kermat. Les dispositions prévoient le démarrage de l'opération sous un délai de 2 ans à compter de la date de l'arrêté attributif de subvention, soit au plus tard le 04/04/2018.

Les travaux n'étant pas encore commencés, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à demander une prolongation d'un an, les travaux devront alors être terminés pour le 04/04/2019. Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à 12 voix pour, autorisent Monsieur le Maire à demander une prolongation d'un an, soit jusqu'au 04/04/2019, pour la demande de versement de la DETR 2016. **D2018-07-006**

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la visite de Monsieur le Sous-Préfet sur la commune le 31 juillet en matinée et les convie à cette rencontre.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de construction d'une antenne relais à Kerforn par la société Orange, sur un terrain de 161 m² et de 36 m de hauteur.
- **Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un arrêté préfectoral a été pris le 04 janvier 2018, relatif à la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages. La commune de Guimiliau est inscrite en zone de vigilance. Monsieur le Maire indique que les communes doivent se prononcer chaque année pour demander, soit leur maintien en zone de vigilance, soit leur inscription en zone d'exposition. Après en avoir délibéré, le conseil, à 12 voix pour, décide de demander le maintien en zone de vigilance. **D2018-07-007**
- **Incivilités** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil que de nouvelles dégradations et incivilités ont eu lieu sur la commune (toilettes publiques, presbytère, maisons des associations, multisports). Il propose de faire appel au référent de la gendarmerie pour établir un diagnostic pour la mise en place de caméras de surveillance. Cette proposition fait l'unanimité au sein du conseil.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h.

Louis FAGOT	Chantal HAREL	Michel LE GALL Absent excusé	François RIOU	Alexandre CAMPAGNE
Sophie FAGOT	Anne- Marie GIRARD	Romuald LECOQ Absent excusé qui donne pouvoir à Louis Fagot	Anyvonne LOSTANLEN Absente excusée	Olivier PELLICANT
Nathalie PICHOT	Denis POULIQUEN	Stéphane QUILLEVERE	Rachel REAULT Absente excusée qui donne pouvoir à Chantal Harel	

